

2022_CT2_310

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de pluvial et de DECI au quartier des Méjeans à Ventabren

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BARRET Guy - BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - BOULAN Michel - BUCHAUT Romain - CESARI Martine - CHARRIN Philippe - CHAUVIN Pascal - CIOT Jean-David - CONTÉ Marie-Ange - CORNO Jean-François - DELAVET Christian - DESVIGNES Vincent - DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GARCIN Eric - GERARD Jacky - GRUVEL Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HUBERT Claudie - JOISSAINS Sophie - KLEIN Philippe - LANGUILLE Vincent - MALLIÉ Richard - MARTIN Régis - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PENA Marc - POUSSARDIN Fabrice - ROVARINO Isabelle - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TAULAN Francis - VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMAR Daniel donne pouvoir à GACHON Loïc - BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis - BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie - CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - DAGORNE Robert donne pouvoir à BOULAN Michel - MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc - PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe - ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian - CRISTIANI Georges - GRANIER Hervé - GOURNES Jean-Pascal - RAMOND Bernard - RUIZ Michel - SANNA Valérie - TERME Françoise - VINCENT Jean-Louis

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 22 juin 2022

06_6_09

■ Approbation du programme de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de pluvial et de DECI au quartier des Méjeans à Ventabren

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de voirie porté par la Commune de Ventabren, il est nécessaire au préalable :

. concernant le secteur des Hauts de Méjeans,

- de renouveler, renforcer et d'étendre le réseau public d'eau potable existant (canalisation PVC pression DN63 remplacée par une fonte ductile DN100 sur 435 mètres et une trentaine de branchements) en vue également d'y créer 2 nouveaux points d'eau d'incendie,
- d'étendre le réseau public de collecte des eaux usées permettant de desservir des propriétés actuellement assainies de manière autonome (pose d'un collecteur DN200 sur une 435 mètres et une dizaine de branchements),
- de créer un réseau public de collecte des eaux pluviales (pose d'un collecteur DN500 sur 320 mètres environ). Les branchements et ouvrages de raccordement nécessaires seront réalisés par la Commune au moment des travaux d'aménagement de la voirie.

. concernant le secteur du Puits de Méjeans, d'étendre,

- le réseau public de distribution d'eau potable permettant de desservir des propriétés actuellement alimentées par le Canal de Provence (pose d'une canalisation en fonte ductile DN100 sur 260 mètres et une dizaine de branchements) et également de créer un nouveau point d'eau d'incendie,
- le réseau public de collecte des eaux usées permettant de desservir des propriétés disposant actuellement d'un assainissement autonome (pose d'un collecteur DN200 sur 260 mètres et une dizaine de branchements).

Métropole Aix-Marseille-Provence

Ces travaux portés par la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Territoire du Pays d'Aix débuteront courant 1^{er} semestre 2023.

L'opération de travaux est estimée à 1.140.000,00€HT soit 1.368.000,00€TTC et se répartit comme suit :

- pour la compétence Eau Potable à 365.000,00€HT soit 438.000,00€TTC,
- pour la compétence Eaux Usées à 365.000,00€HT soit 438.000,00€TTC,
- pour la compétence Pluvial à 390.000,00€HT soit 468.000,00€TTC,
- pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie à 20.000,00€HT soit 24.000,00€TTC.

A titre d'information, le plan de financement prévisionnel global du programme de travaux est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT (€)
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Plan Partenarial 80% du montant €HT des études et travaux des réseaux d'eau potable (292.000,00€HT), d'eaux usées (292.000,00€HT), pluvial (312.000,00€HT) et de la DECI (16.000,00€HT)	80%	912.000,00
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20%	228.000,00
TOTAL HT	100 %	1.140.000,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 7 juin 2022.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le programme de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de pluvial et de DECI du quartier des Méjeans à Ventabren.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de pluvial et de DECI du quartier des Méjeans à Ventabren.

Le montant prévisionnel de ce programme de travaux s'élève à 1.140.000,00€HT soit 1.368.000,00€TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs au programme de travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de pluvial et de DECI du quartier des Méjeans à Ventabren.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

1. le budget annexe de l'Eau – Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019290000, nature 21531,
2. le budget annexe de l'Assainissement - Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019200100, nature 21532,
3. le Budget de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581182909 nature 4581, fonction 734, autorisation de programme DI909
4. le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581182908 nature 4581, fonction 76, autorisation de programme DI908.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE

Approbation du programme de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de pluvial et de DECI au quartier des Méjeans à Ventabren

Il s'agit de soumettre à l'approbation du Conseil de Territoire un programme de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales et de DECI du quartier des Méjeans à Ventabren.

Le montant prévisionnel de ce programme de travaux s'élève à 1.140.000,00€HT soit 1.368.000,00€TTC.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a sollicité pour cette opération un financement à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône sur l'ensemble de ce programme de travaux.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de pluvial et de DECI au quartier des Méjeans à Ventabren

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	49
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	49
Pour	25
Contre	49
Ne prennent pas part au vote	0
	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le 23 JUIN 2022